

Lotissement : "Les Œillets"

LOT n°11

Informations :

Références cadastrales : section AD n°382
Superficie arpentée : 467m²
Superficie de plancher maxi : 240m²
Adresse : 8 rue du jardin de la Gare.

Documents :

Permis d'aménager 085 189 22 C0001
en date du 04 novembre 2022.

Systèmes de coordonnées :

Nivellement : N.G.F. - IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - projection zone 6 (CC47)

MAITRISE D'OUVRAGE



Vendée Logement esh
6 Rue du Maréchal Foch
85000 La Roche-sur-Yon
T : 02.51.45.23.00

ARCHITECTE

Architecte :
LT ARCHI
25 rue du Château
85800 St Gilles Croix de Vie
02 51 55 81 49
contact@ltarchi.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT

SELARL
Frédéric
GUILBAUDEAU



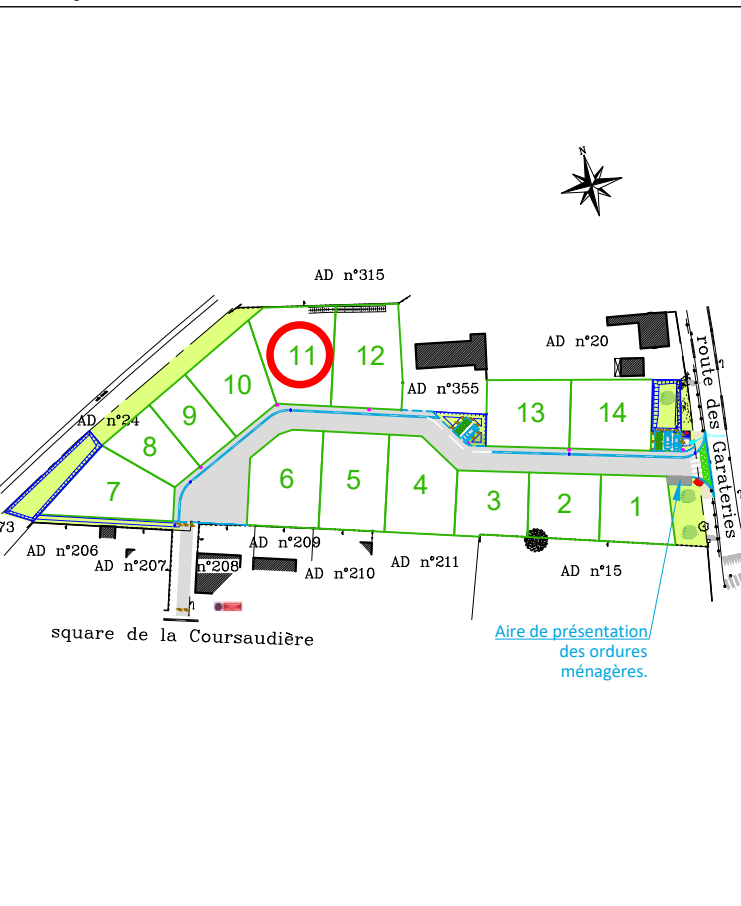
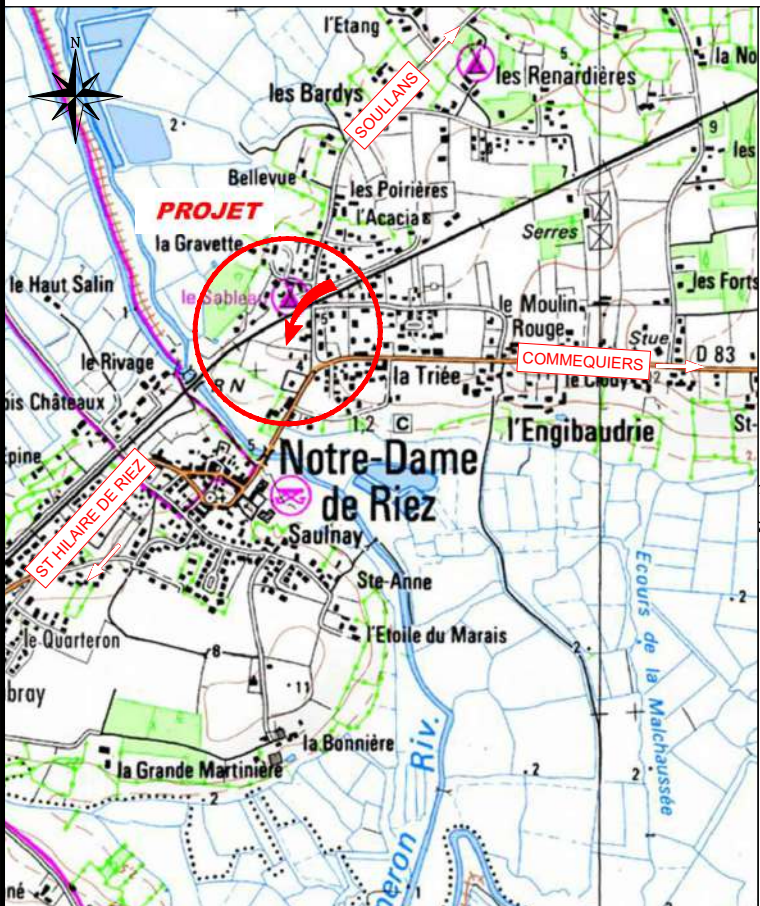
Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OLONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OLONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr

PLAN DE SITUATION

SANS ÉCHELLE

CROQUIS DE REPERAGE

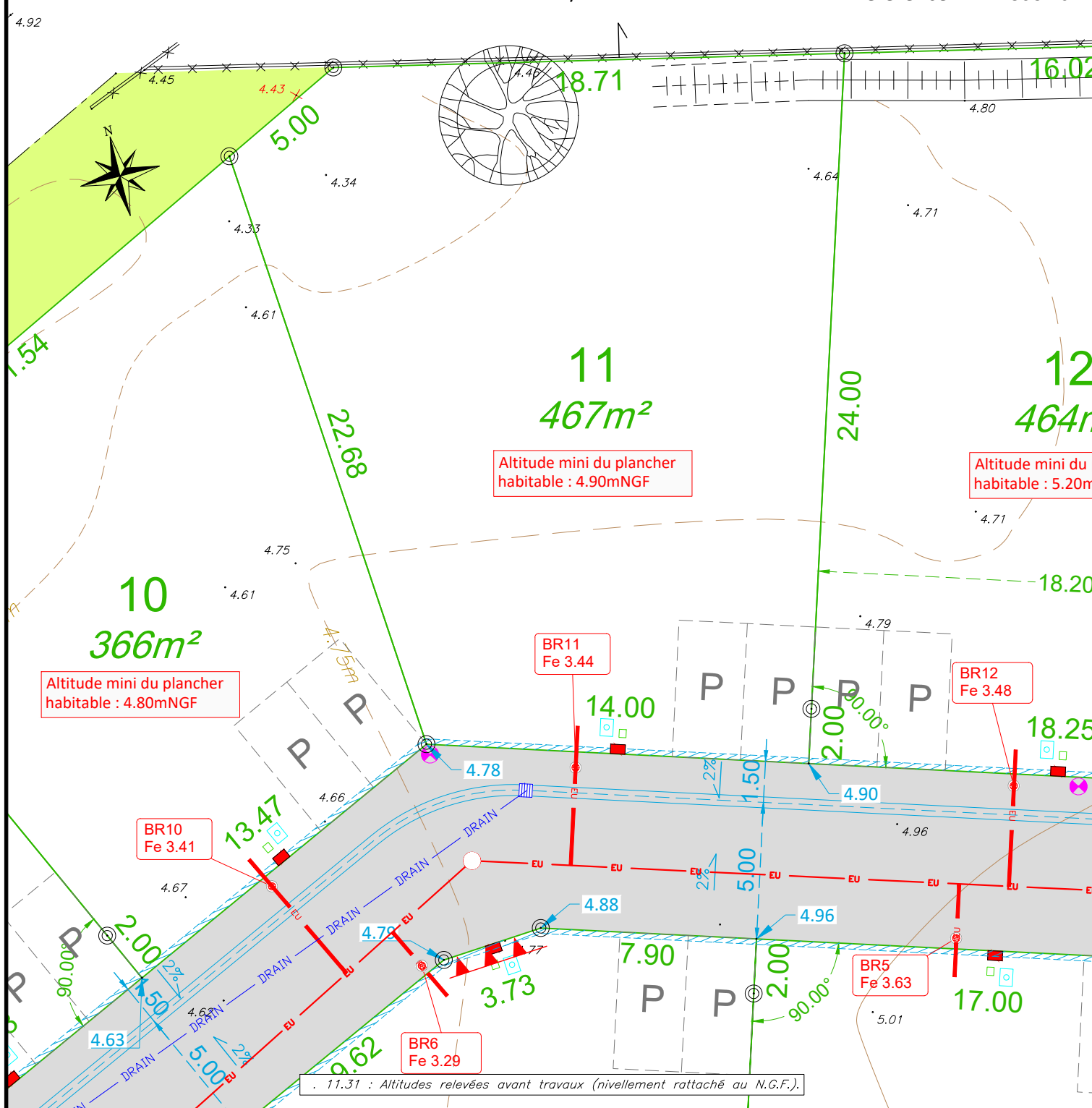
SANS ÉCHELLE



Date : JUILLET 2024

Échelle : 1/200

Référence : L 22 8584 JL



LEGENDE			
	Borne OGE nouvelle		Bâti
	Borne O.G.E. ancienne		Bâti (application graphique)
	Mur et appartenance		Bâti léger
	Clôture et appartenance		Repère géomètre pour mesurage
	Privatif		Talus
	Mitoyen		Point de niveau
	Limite cadastrale (limite fiscale non garantie, application graphique)		Courbe de niveau
	N° cadastre		Coffrets EDF, Télécom, AEP
	Plot bois		Candélabre
	Chaussée : enrobé noir		Stationnements : evergreen ou équivalent
	Trottoir-piste cyclable : bi-couche beige		Pelouse
	Arbres haute tige		Accès automobile interdit
	Tampon EU		Bordure T2, T2 basse
	Réseau EU Ø200		Bordure CC1
	Branchement EU Ø125		Bordure parpaings
	Altitude fil d'eau brt indiv		Altitude projetée voirie finie
	Drain routier EP Ø200		
	Avaloirs EP		

-Les constructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, EU/EP, candélabres...) exact avant construction.

Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.

-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.

Toute anomalie devra être signalée au cabinet.

-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.